

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

63

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel du Tchad

Déclaration de

S.E. l'Ambassadeur Omar Hilale

**Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

Genève, le 29 Octobre 2013

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence, M. Laouna Gomg Raoul, Ministre des Droits de l'Homme et de la Promotion des Libertés Fondamentales du Tchad pour la qualité de son exposé. Le Royaume du Maroc exprime son soutien aux efforts continus mis en œuvre par ce pays frère dans le domaine des droits de l'homme.

Le Maroc salue les progrès accomplis par le Tchad pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme tant sur les plans institutionnel que juridique. Nous relevons avec satisfaction le renforcement de l'architecture nationale des droits de l'homme.

Nous apprécions la volonté des autorités tchadiennes de doter la Médiature de la République des moyens nécessaires pour régler les contentieux entre les usagers et les administrations et veiller au respect des droits des citoyens.

Le Royaume du Maroc salue l'entrée en vigueur depuis trois ans du plan d'action national des droits de l'homme. Nous souhaiterions connaître l'évaluation que fait le Gouvernement tchadien quant à sa mise en œuvre.

Nous notons avec satisfaction les efforts du Tchad pour adapter la politique éducative du Tchad aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le projet d'appui à la réforme du secteur de l'éducation et le projet d'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle pour l'éducation constituent des instruments importants pour donner une inflexion à ce secteur prioritaire.

Nous relevons avec satisfaction la ré-institutionnalisation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme afin de la rendre conforme aux Principes de Paris quant à son indépendance et lui permettre de jouer un rôle clé dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

A cet égard, le Maroc félicite le Tchad pour ses efforts législatifs visant à réviser la loi portant création de cette Commission.

Le Royaume salue les mesures importantes prises pour le renforcement des capacités de la justice et l'amélioration de l'accès à la justice. Le programme d'appui à la réforme de la justice (PRAJUST) vise une meilleure couverture territoriale judiciaire ainsi qu'un meilleur accès aux populations démunies afin de rapprocher la justice du citoyen.

Permettez-moi de conclure en recommandant un soutien accru au Tchad en matière d'assistance technique pour renforcer ses institutions nationales, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Comité Interministériel de Suivi des Accords Internationaux.

Je vous remercie Monsieur le Président.